

Relais Petite Enfance

3, rue Alfred Cousin
59273 Fretin
03 20 64 43 43
E-mail : ram@ville-fretin.fr

PRÉSENTATION

Le Relais Petite Enfance de Fretin est un service municipal gratuit financé avec l'aide de la CAF. Il est également rattaché à l'Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale de Cysoing (UTPAS).

Ses missions sont donc définies par un cadre réglementé spécifique orienté par la politique petite enfance de la ville. Chaque année, le projet pédagogique est retravaillé en concertation avec les élus afin d'évaluer les actions qui ont été réalisées, de se fixer de nouveaux objectifs, et de mettre en place les moyens nécessaires.

Il s'agit d'un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistants maternels et le cas échéant, des professionnels de la garde d'enfants à domicile (auxiliaire parental):

- Un service agréé pour accueillir de façon collective des professionnels et les jeunes enfants qui leurs sont confiés
- Un lieu d'information générale sur les différents modes d'accueil (collectif et individuel) et les besoins du jeune enfant
- Un lieu d'écoute et de médiation.
- Un lieu respectant les principes de neutralité et de laïcité.

Le relais n'est pas l'employeur des assistants maternels ou des gardes à domicile. Le relais n'est pas un syndicat, ni un organisme spécialisé dans le droit du travail. Le relais n'est pas une structure habilitée à organiser les formations initiales des assistants maternels.

Vous y serez accueillis par Virginie Lepers, éducatrice de jeunes enfants, responsable du Relais.

Les locaux sont situés au rez-de-chaussée du Pôle Culture et Loisirs de Fretin.

LES USAGERS

Les services du Relais Petite Enfance s'adressent :

- Aux familles du territoire couvert par le relais qui cherchent un mode d'accueil pour leur enfant ;
- Aux professionnels de l'accueil individuel exerçant sur le territoire couvert par le relais ;
- Aux parents-employeurs ;
- Aux personnes souhaitant des informations sur le métier d'assistant maternel agréé indépendant et les conditions d'exercice ; ou qui souhaiteraient proposer leurs services en tant qu'auxiliaire parental au domicile des employeurs.
- Aux familles fretinoises (ou dont au moins un enfant est accueilli chez une assistante maternelle habitant la commune), en ce qui concerne les événements exceptionnels et les ateliers enfants-parents proposés ponctuellement ;
- Aux enfants âgés de 0 à 4 ans accompagnés du professionnel qui en a la charge, sous réserve d'une autorisation parentale écrite/ ou accompagné d'un parent lors des ateliers proposés ponctuellement.

SES MISSIONS

Promotion du Relais Petite Enfance.

- ≈ Organiser des campagnes d'information à destination du public sur la vie du RAM.
- ≈ Organiser l'information et la création du réseau partenarial.
- ≈ Faciliter l'accès au RAM.

Informier les parents et les professionnels

- ≈ Informer les familles sur l'ensemble des modes d'accueil.
- ≈ Favoriser la mise en relation de l'offre et de la demande d'accueil.
- ≈ Participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil du jeune enfant.
- ≈ Informer les professionnels quant aux conditions d'accès et d'exercice des métiers de l'accueil.
- ≈ Délivrer une information générale en matière de droit du travail et orienter vers des interlocuteurs privilégiés.

Offrir un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles

- ≈ Contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel en se rencontrant et échangeant sur la pratique professionnelle.
- ≈ Constituer des lieux d'échanges et de rencontres ouverts aux parents, aux professionnels.
- ≈ Proposer des ateliers d'éveil pour les enfants accueillis avec leurs assistantes maternelles ou les auxiliaires parentaux afin de favoriser la socialisation de ces enfants.
- ≈ Les activités d'éveil organisées au relais avec les enfants sont le support à une réflexion des assistantes maternelles sur leur pratique ainsi que sur la notion d'éveil de l'enfant.
- ≈ L'éducatrice du relais ne doit donc pas se substituer à l'assistante maternelle dans les activités d'éveil de l'enfant.

Partenariat

Le RAM intervient en complément des missions du service de protection maternelle et infantile en charge de l'agrément, de la formation et du suivi des assistants maternels.

Il s'appuie sur un réseau partenarial :

- ≈ Les élus de la Commune de Fretin.
- ≈ Les structures locales d'accueil petite enfance.
- ≈ La Caf, le Conseil Général.
- ≈ Le réseau RAMel de la métropole lilloise.
- ≈ La médiathèque de Fretin.
- ≈ Les intervenants spécialisés : musicien, plasticien, psychomotricien...
- ≈ Les organismes sociaux spécialisés : DIRECCT, Pajemploi, FEPEM, Ircem, CREAFL...
- ≈ Les syndicats et associations des professionnels.

FONCTIONNEMENT

LES PERMANENCES ADMINISTRATIVES

Tous les lundis de 14h à 17h30 et les mardis de 14h à 18h, l'éducatrice répond aux demandes des usagers. Vous pouvez la contacter par mail ram@ville-fretin.fr, par téléphone au 03.20.64.43.43. Les rdvs physiques se déroulent aux horaires indiqués et UNIQUEMENT après prise de RDV.

Pour les parents et futurs parents, il s'agit d'obtenir :

- Des renseignements sur les différents modes d'accueil du jeune enfant de 0 à 6 ans.
- Une mise en relation avec les assistants maternels agréés par la mise à jour régulière de la liste de leurs disponibilités.

Pour les parents-employeurs et les professionnels de l'accueil individuel :

- Des informations de premier niveau sur les statuts, conditions et devoirs du particulier-employeurs (aides financières, contrat de travail...)
La responsable du RAM pourra, au besoin, orienter vers les instances adaptées.
- Un soutien dans les démarches administratives.
- Une écoute et un soutien pédagogique dans la relation triangulaire.

Le Relais Assistantes Maternelles n'a pas pour mission d'encadrer, de contrôler la pratique professionnelle des assistantes maternelles.

Il ne se substitue pas à la fonction d'employeur des parents et n'intervient pas dans la relation contractuelle de droit privé entre ceux-ci et l'assistante maternelle.

L'éducatrice du Relais ne pourra en aucun cas délivrer de conseil juridique, ceci relevant exclusivement de la compétence d'un juriste.

LES MATINEES D'EVEIL

Une des missions, définies par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, est de proposer et d'animer un lieu où professionnels de l'accueil à domicile, enfants et parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux. Les matinées d'éveil proposées répondent en partie à cette mission.

Les matinées d'éveil sont ouvertes :

- aux assistantes maternelles agréées et aux enfants qu'elles accueillent à leur domicile,
- aux parents-employeurs, (ou futurs parents) qui souhaitent faire découvrir un atelier à leur enfant pour une adaptation en douceur (1 à 2 fois dans l'année),
- aux gardes d'enfant à domicile,
- aux assistantes familiales.

**Chaque enfant reste sous l'entière responsabilité de son assistante maternelle ;
Les professionnels présents au relais participent au développement des jeunes enfants.**

Les animations ont lieu tous les **lundis, mardis et vendredis matins** de 9 h à 11h15.
Pour des raisons de sécurité, il est impératif de respecter les horaires, aucun accueil ne s'effectuera avant et après.

Le planning des activités proposées est mis en ligne sur le site de la commune (lien) et renouvelé à chaque période de vacances scolaires :

Les lundis sont destinés aux séances de motricité ou de relaxation.

Les activités sensorielles, manuelles et cognitives sont généralement proposées les mardis.

Les vendredis sont réservés aux ateliers d'« éveil aux livres » à la médiathèque, accompagné de Claire, sa responsable.

Un vendredi par mois est consacré aux goûters d'anniversaire ou aux « ateliers des papilles ».

Les groupes sont constitués à l'avance. Si une assistante maternelle est intéressée elle peut contacter l'éducatrice responsable par mail ou par téléphone (lors des permanences administratives préalablement citées) afin de prendre connaissance des démarches à entreprendre.

- Le RAM dispose d'un local pour les poussettes.
- le matériel mis à disposition par le RAM est conforme aux normes petite enfance exigées pour une collectivité.
- Chaque assistant maternel dispose d'un casier fermé à clef afin d'y laisser une trousse de secours/ des changes pour les enfants ou du nécessaire de toilette pour les enfants.
- Des porte-manteaux, un espace de déshabillage et habillage, ainsi qu'un espace de change est mis à disposition pour le confort et le respect de l'intimité des tout-petits.
- Des coins sont aménagés afin de permettre aux enfants une liberté de mouvement dans un cadre sécurisé : espace bébé/ espace moteur/ coin cocooning/ coin dinette... cet espace peut -être réaménagé par l'éducatrice en fonction de l'évolution des groupes accueillis.
- **Un enfant malade, fiévreux ou présentant des signes de contagion évidents ne sera pas accueilli au Relais.**
- **Prévenir en cas d'empêchement ou si vous venez avec moins d'enfants que prévu permet à d'autres assistantes maternelles de venir.**
- **Une autorisation écrite des parents est nécessaire pour participer aux animations du Relais.**
- Il est possible pour les parents d'amener leurs enfants au Pôle Culture et Loisirs. Ils se présentent alors dans le hall et sonne à la porte du RAM où l'assistante maternelle l'accueillera.
- Le temps du café ou thé est un temps d'échange entre professionnel de la petite enfance. Plusieurs assistantes maternelles seront en activités libres avec les enfants.
Un temps de jeux libres permet à l'enfant de se familiariser en douceur avec la salle de jeux, les assistantes maternelles présentes, et les autres enfants.
- Des activités dirigées sont proposées et préparées avec les assistantes maternelles sous l'impulsion de l'éducatrice de jeunes enfants.
- A la fin de l'animation il est demandé de ranger la pièce tout en surveillant les enfants et en les faisant participer en fonction de leur capacité.
- le Relais Petite enfance s'inscrit dans une dynamique de projet. Chaque année, un projet est proposé en corrélation avec les besoins de ses usagers et les attentes de la municipalité et de la CAF.
Une implication est donc demandée dans les activités proposées. Le relais permet aux enfants d'explorer leurs possibilités et aux assistantes maternelles de faire partager leur savoir.

L'enfant est au centre du travail effectué avec les assistants maternels.

LES REUNIONS THEMATIQUES

Ces réunions se déroulent soit en soirée de 19h à 21h00 soit le samedi de 10h00 à 12h00 , de manière ponctuelle.

Un courriel d'invitation est envoyé à toutes les assistantes maternelles de la commune qui sont en activité. Ces temps d'échanges et d'information sur des sujets particuliers sont organisés en lien avec les besoins observés ou verbalisés et peuvent être animé par des intervenants extérieurs sous la vigilance de l'éducatrice toujours présente.

Ils sont destinés aux assistantes maternelles, ou aux auxiliaires parentales souhaitant se professionnaliser et échanger sur leurs pratiques. Il s'agit d'un accueil sans les enfants pour lesquels certains thèmes de discussion ne conviendraient pas.

LES TEMPS FORTS

Le Relais Petite Enfance organise des temps forts tels que le carnaval, la chasse à l'œuf, la kermesse, la journée nationale des assistants maternels, et la fête de Noël. Il s'agit de temps festifs pour lesquels les parents sont invités à participer.